



États financiers

Alliance pour des communautés en santé
(anciennement l'Association des centres
de santé de l'Ontario)

31 mars 2020

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État de l'évolution des soldes de fonds	4
État des résultats	5 - 6
État des flux de trésorerie	7
Notes	8 - 14
Tableau des résultats – Fonds général	15
Tableau des résultats – Fonds SGI	16

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
Suite 501
201 City Centre Drive
Mississauga, ON
L5B 2T4

T +1 416 366 0100
F +1 905 804 0509

Aux membres de
l'Alliance pour des communautés en santé (anciennement l'Association des centres de santé de l'Ontario)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Alliance pour des communautés en santé (l'« Alliance »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Alliance pour des communautés en santé au 31 mars 2020 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Alliance conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Alliance à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Alliance ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Alliance.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous décelons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Alliance;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Alliance à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Alliance à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grant Thornton LLP

Mississauga, Canada
Le 12 mai 2020

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Alliance pour des communautés en santé

Bilan

Au 31 mars

2020

2019

Actif

À court terme

Trésorerie	3 867 236 \$	2 681 674 \$
Dépôt à terme (note 3)	100 000	100 000
Débiteurs	1 804 771	1 490 260
Charges payées d'avance	67 229	946 340
	<u>5 839 236</u>	<u>5 218 274</u>

Immobilisations

Matériel de bureau	218 670	218 670
Propriétés à bail	57 575	57 575
	<u>276 245</u>	<u>276 245</u>
Moins : amortissement cumulé	<u>(276 245)</u>	<u>(276 245)</u>
	<u>-</u>	<u>-</u>

5 839 236 \$ **5 218 274 \$**

Passif

À court terme

Créiteurs et charges à payer	1 821 379 \$	846 488 \$
TVH à payer	127 734	24 567
Produits reportés (note 4)	3 513 953	4 031 509
	<u>5 463 066</u>	<u>4 902 564</u>

Soldes de fonds

Fonds de réserve général	226 151	195 691
Fonds de réserve de la stratégie de gestion de l'information (SGI)	150 019	120 019
	<u>376 170</u>	<u>315 710</u>
	5 839 236 \$	5 218 274 \$

Engagement (note 7)

Événement subséquent (note 12)

Approuvé par le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

Voir les notes.

Alliance pour des communautés en santé

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 mars 2020

	Fonds général	Fonds SGI	Fonds de réserve général	Fonds de réserve SGI	Total 2020	Total 2019
Soldes de fonds à l'ouverture	– \$	– \$	195 691 \$	120 019 \$	315 710 \$	255 250 \$
Résultat des activités						
Produits	2 953 484	4 519 472	–	–	7 472 956	7 976 081
Charges	<u>(2 923 024)</u>	<u>(4 489 472)</u>	–	–	(7 412 496)	<u>(7 915 621)</u>
Excédent des produits par rapport aux charges (des charges par rapport aux produits)	30 460	30 000	–	–	60 460	60 460
Transfert au fonds de réserve général (du fonds général)	(30 460)	–	30 460	–	–	–
Transfert au fonds de réserve SGI (du fonds SGI)	–	(30 000)	–	30 000	–	–
	–	–	30 460	30 000	60 460	60 460
Soldes de fonds à la clôture	– \$	– \$	226 151 \$	150 019 \$	376 170 \$	315 710 \$

Voir les notes.

Alliance pour des communautés en santé

État des résultats

31 mars 2020

	Fonds général	Fonds SGI	Total 2020	Total 2019
	(page 15)	(page 16)		
Produits				
Frais de gestion des programmes	–	\$ 2 099 196	\$ 2 099 196	\$ 1 906 729
Soutien en matière de DME et frais de Telus	–	1 908 025	1 908 025	1 617 909
Cotisations	1 216 167	–	1 216 167	1 159 250
NORA/BIRT	–	455 074	455 074	610 796
Conférence	356 822	–	356 822	309 339
Projet de recherche de CPHC	252 080	–	252 080	296 700
Autres produits	251 652	–	251 652	185 830
Spécialiste en aide aux décisions liées à la qualité (CASSA)	183 326	–	183 326	162 229
Projets spéciaux des CASSA	169 726	–	169 726	46 208
Projet de transition de l'IPHCC	125 162	–	125 162	–
Réunions des réseaux des directeurs	121 312	–	121 312	83 180
Projet de prescription sociale	100 000	–	100 000	474 684
Projets spéciaux des directeurs	60 778	–	60 778	40 876
Frais de gestion	52 149	–	52 149	57 444
Produits d'intérêts	42 647	–	42 647	26 778
Éducation et formation	–	40 005	40 005	83 628
Équité en santé	19 663	–	19 663	8 909
Projets liés aux initiatives communautaires	–	17 172	17 172	14 296
Recherche et évaluation	2 000	–	2 000	–
NORA/CASSA	–	–	–	26 408
Formation en santé publique – Projet de Dalla Lana	–	–	–	79 998
cyberSanté – francophones	–	–	–	784 888
	<u>2 953 484</u>	<u>\$ 4 519 472</u>	<u>\$ 7 472 956</u>	<u>\$ 7 976 079</u>

Voir les notes.

Alliance pour des communautés en santé

État des résultats (suite)

31 mars 2020

	Fonds général (page 15)	Fonds SGI (page 16)	Total 2020	Total 2019
Charges				
Salaires et avantages sociaux	1 106 116 \$	1 511 050 \$	2 617 166 \$	2 346 602 \$
Frais de soutien et d'entretien payés à Telus	–	1 707 071	1 707 071	1 449 008
Administration et charges générales (note 5)	446 690	394 899	841 589	825 488
NORA/BIRT	–	455 074	455 074	610 796
Conférence	326 362	–	326 362	278 879
Centre de données BIRT	–	293 875	293 875	278 730
Projet de recherche de CPHC	252 081	–	252 081	296 700
Spécialiste en aide aux décisions liées à la qualité (CASSA)	183 326	–	183 326	162 229
Projets spéciaux des CASSA	169 726	–	169 726	46 208
Projet de transition de l'IPHCC	125 162	–	125 162	–
Réunions des réseaux des directeurs	121 312	–	121 312	83 180
Services du fournisseur	–	110 331	110 331	107 740
Projet de prescription sociale	100 000	–	100 000	474 684
Projets spéciaux des directeurs	60 778	–	60 778	40 876
Équité en santé	19 663	–	19 663	8 909
Projets liés à des initiatives communautaires	–	17 172	17 172	14 296
Charges liées à la COVID-19	9 808	–	9 808	–
Frais de gestion de projet	2 000	–	2 000	–
NORA/CASSA	–	–	–	26 408
Formation en santé publique – Projet de Dalla Lana	–	–	–	79 998
cyberSanté – francophones	–	–	–	784 888
	<u>2 923 024 \$</u>	<u>4 489 472 \$</u>	<u>7 412 496 \$</u>	<u>7 915 619 \$</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>30 460 \$</u>	<u>30 000 \$</u>	<u>60 460 \$</u>	<u>60 460 \$</u>

Voir les notes.

Alliance pour des communautés en santé

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

2020

2019

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement

Excédent des produits par rapport aux charges	<u>60 460 \$</u>	<u>60 460 \$</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(314 511)	(942 655)
Charges payées d'avance	879 111	(116 954)
Créditeurs et charges à payer	974 891	489 215
TVH à payer	103 167	(17 888)
Produits reportés	<u>(517 556)</u>	<u>190 909</u>
	<u>1 125 102</u>	<u>(397 373)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 185 562	(336 913)
Trésorerie et dépôt à terme à l'ouverture	<u>2 781 674</u>	<u>3 118 587</u>
Trésorerie et dépôt à terme à la clôture	<u>3 967 236 \$</u>	<u>2 781 674 \$</u>

La trésorerie et les dépôts à terme sont composés de :

Trésorerie	<u>3 867 236 \$</u>	<u>2 681 674 \$</u>
Dépôt à terme	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u>3 967 236 \$</u>	<u>2 781 674 \$</u>

Voir les notes.

Alliance pour des communautés en santé

Notes

31 mars 2020

1. Nature des activités

L'Alliance pour des communautés en santé (anciennement l'Association des centres de santé de l'Ontario) (l'« Alliance ») a été constituée en société sans capital social en 1982 par lettres patentes, modifiées en 1996, en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*. De plus, l'Alliance est enregistrée comme organisme de bienfaisance en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). L'Alliance représente ses membres, lesquels sont tous situés dans la province de l'Ontario. L'Alliance est exemptée d'impôt en vertu de l'article 149 (1)(j) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le 27 mars 2018, le conseil d'administration de l'Alliance a approuvé un changement de nom de l'« Association des centres de santé de l'Ontario » pour « Alliance pour des communautés en santé/Alliance for Healthier Communities ». En vue d'obtenir des lettres patentes supplémentaires, l'Alliance a déposé une requête, qui a été approuvée le 12 avril 2018.

Les membres de l'Alliance comprennent les centres de santé communautaire (CSC), les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones (CASSA), les équipes de santé familiale communautaire, les cliniques dirigées par des infirmières praticiennes et d'autres collectivités régies principalement par des organismes de soins de santé primaires. Sa vision – « La meilleure santé et le meilleur bien-être qui soient pour toute personne vivant en Ontario » – et sa mission – « Nous appuyons le changement transformateur en vue d'améliorer la santé et le bien-être des personnes et des collectivités qui se heurtent à des obstacles à l'atteinte d'une bonne santé » – servent de balises claires pour aider l'organisme à atteindre ses objectifs. La politique et le travail de recherche menés par l'Alliance recommandent que le Modèle de santé et de bien-être (MSBÉ) et le Modèle de santé et de bien-être holistique (MSBEH) soient respectés et reconnus comme des modèles de soins de santé primaires pour les populations qui se heurtent à des problèmes d'accès aux soins. L'Alliance fournit une expertise, des compétences et des ressources supplémentaires aux centres membres afin d'améliorer la capacité d'exploitation de leurs propres centres.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »). Les NCOSBL imposent aux entités de choisir les méthodes appropriées aux circonstances parmi les méthodes présentées dans ces normes. Les principales méthodes comptables retenues par l'Alliance et appliquées dans les présents états financiers sont présentées ci-après.

Comptabilité par fonds

Les activités de l'Alliance sont réalisées par l'intermédiaire des fonds suivants :

Fonds général

Reflète les différentes activités relatives à l'administration et à la gouvernance quotidiennes de l'Alliance, ainsi que les projets financés à partir de ressources internes et externes.

Fonds de la stratégie de gestion de l'information (SGI)

Reflète les activités relatives aux fonds reçus des frais liés à la SGI provenant de centres membres participants, de cyberSanté Ontario et d'autres sources réservées à la mise en place et au soutien de projets affectés au programme SGI.

Alliance pour des communautés en santé

Notes

31 mars 2020

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Fonds de réserve général

Reflète le cumul des fonds à utiliser pour les éventualités futures approuvés par le conseil d'administration. Pour atteindre l'objectif révisé de disposer de 375 000 \$ dans le fonds de réserve général d'ici mars 2025, le surplus des fonds provenant du fonds général sera transféré au fonds de réserve général.

Fonds de réserve SGI

Reflète le cumul des fonds à utiliser pour les éventualités liées à la stratégie de gestion de l'information future (SGI) approuvés par le conseil d'administration.

Pour atteindre l'objectif de disposer de 250 000 \$ dans le fonds de réserve SGI d'ici mars 2024, le conseil d'administration de l'Alliance a approuvé que les fonds excédentaires tirés du budget de fonctionnement de la SGI soient transférés au fonds de réserve SGI.

Comptabilisation des produits

L'Alliance comptabilise les produits selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsque les fonds peuvent être considérés raisonnablement comme étant à recevoir. Les cotisations sont comptabilisées pendant l'exercice auquel l'adhésion se rapporte. Les produits liés à l'éducation sont comptabilisés lorsque chaque séance de formation est terminée. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'est établi le droit de les recevoir. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les produits liés aux frais de gestion sont comptabilisés lorsque le projet géré est achevé. Les produits liés aux projets sont comptabilisés à mesure que les charges connexes sont engagées. Les produits liés à la conférence sont comptabilisés lorsque la conférence est achevée.

Les produits liés au fonctionnement du programme sont comptabilisés à mesure que les charges connexes liées au fonctionnement du programme sont engagées.

Les produits liés au projet de dossier médical électronique (DME) sont comptabilisés à mesure que les charges connexes sont engagées. Ces coûts liés au DME comprennent les obligations contractuelles présentées à la note 8 b). Les produits liés aux projets de développement sont comptabilisés à mesure que les charges connexes sont engagées. Les produits liés au développement sont affectés et ne peuvent être dépensés que pour les projets de développement.

Les produits liés aux projets financés par le gouvernement et les produits de subventions sont tous des produits liés aux projets et sont comptabilisés à mesure que les charges connexes sont engagées. Toute subvention ou tout financement public qui dépasse les dépenses doit être renvoyé à l'auteur du financement.

Alliance pour des communautés en santé

Notes

31 mars 2020

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties à 100 % pendant l'exercice d'acquisition, dans la mesure où les immobilisations ont été utilisées pour correspondre à leur source de financement. Cette politique est conforme aux méthodes comptables présentées dans les directives de financement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario (MSSLD). Le financement du MSSLD est lié au fonctionnement, pas aux immobilisations. Le matériel de bureau et les propriétés à bail sont comptabilisés au coût ou, lorsqu'il s'agit d'un apport, à la juste valeur à la date de ce dernier.

Apports de services

L'Alliance a un conseil d'administration composé de bénévoles. Cependant, comme il est difficile de déterminer leur juste valeur comptable, ces apports de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Placements à court terme

Les placements à court terme, composés de dépôts à terme, sont évalués au coût. Les intérêts sont comptabilisés dans les produits selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou contrats de location simple. Les contrats de location qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien à l'Alliance sont comptabilisés comme contrats de location-acquisition. Au moment où un contrat de location-acquisition est conclu, un actif est comptabilisé avec son obligation à long terme connexe afin de refléter l'acquisition et le financement. Les loyers en vertu de contrats de location simple sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs et sur les informations fournies sur l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice. Les estimations les plus importantes portent sur la détermination d'une provision pour créances douteuses. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Dépôt à terme

Le dépôt à terme qui portait intérêt au taux d'intérêt préférentiel moins 2,70 % par an est arrivé à échéance le 21 avril 2020. Il a été renouvelé au taux d'intérêt de 1,85 % échéant le 21 avril 2021. L'instrument à court terme est détenu à titre de garantie pour la ligne de crédit et les cartes de crédit Mastercard.

Alliance pour des communautés en santé

Notes

31 mars 2020

4. Produits reportés

Les produits reportés se rapportent au financement lié à des activités affectées reçu au cours de l'exercice considéré qui a trait à des charges qui ne sont pas encore engagées pendant l'exercice considéré. Ces fonds reportés seront utilisés pour financer des projets dans les exercices à venir. Les produits sont comptabilisés lorsque les charges correspondantes au financement sont engagées. L'Alliance a mis en place un processus de gestion de projet afin de gérer avec soin le budget pour chaque projet entrepris.

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Fonds général		
Cotisations	348 500 \$	408 500 \$
Projets principaux et projets connexes	330 147	212 103
Autres projets financés	82 100	63 319
Conférence/commandites	58 430	216 980
Réunions du réseau de leadership	40 398	28 925
Projets spéciaux des directeurs	30 870	12 397
Équité en santé	21 860	41 523
Exemption d'impôt foncier des CSC	20 000	15 000
Spécialiste en aide aux décisions liées à la qualité (CASSA)	-	174 413
Projets spéciaux des CASSA	-	264 379
	<hr/>	<hr/>
Produits reportés à la clôture – fonds général	932 305 \$	1 437 539 \$
	<hr/>	<hr/>
Fonds à usage particulier		
Fonctionnement et développement du programme SGI		
Frais de gestion et de développement du programme du fournisseur	2 225 145 \$	2 176 571 \$
Fonctionnement	98 231	236 298
Fonds de développement	94 509	93 335
NORA/CASSA	80 066	80 066
Recherche et évaluation	53 350	-
DME	30 347	-
Activités d'apprentissage du programme SGI	-	7 700
	<hr/>	<hr/>
Produits reportés à la clôture – fonds à usage particulier	2 581 648 \$	2 593 970 \$
	<hr/>	<hr/>
Produits reportés à la clôture	3 513 953 \$	4 031 509 \$
	<hr/>	<hr/>

Alliance pour des communautés en santé

Notes

31 mars 2020

5. Administration et charges générales

Ces frais reflètent les frais d'administration normalement récurrents et les activités comme les frais partagés, les cotisations, les fournitures, les activités juridiques, les réunions et les déplacements, ainsi que les achats non récurrents et les projets spéciaux comme la révision de la rémunération, la gestion du rendement et les mises à niveau du matériel informatique.

6. Informations sur le capital

L'objectif de l'Alliance en matière de gestion du capital est de préserver sa capacité de poursuivre son exploitation afin de poursuivre sa mission de représentation et de défense des intérêts de ses organismes membres.

L'Alliance gère la structure de capital et y fait des ajustements compte tenu des changements de la conjoncture économique. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de capital, l'Alliance peut obtenir du financement ou bien augmenter ou diminuer son niveau d'activité.

L'Alliance n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

7. Engagement

Le loyer, y compris les frais d'exploitation, s'élève à 25 282 \$ par mois pour la période allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022.

L'Alliance a une obligation en vertu d'un contrat de location simple pour un photocopieur. Les coûts liés au contrat de location s'élèvent à 475 \$ par mois jusqu'au 2 décembre 2020.

8. Régime de retraite

En date du 1^{er} avril 2013, l'Alliance est devenue employeur participant du Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP), un régime de retraite interentreprises contributif à prestations définies. Au 31 décembre 2018, le HOOPP comptait plus de 570 employeurs participants et offrait ses services à plus de 350 000 travailleurs de la santé actuellement employés et travailleurs retraités.

Étant donné que le HOOPP est un régime de retraite à entreprises multiples et que l'information qui isole les actifs, les passifs et les obligations au titre des prestations de retraite de l'Alliance de celle des autres employeurs participants n'est pas disponible, l'Alliance comptabilise de façon appropriée sa participation à ce régime selon la comptabilité des régimes de retraite à cotisations définies.

Selon les états financiers audités du HOOPP au 31 décembre 2019, le HOOPP a un actif net disponible pour le service des prestations d'environ 94 milliards de dollars, une obligation au titre des prestations de retraite de 74 millions de dollars et un excédent de 20,6 millions de dollars évalués selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Les mêmes états financiers indiquent que, en vertu de normes de réglementation, le surplus du HOOPP au 31 décembre 2019 s'élève à 13,6 millions de dollars. Aucun changement n'a été apporté aux éléments contractuels importants du HOOPP en 2019. Les mêmes états financiers indiquent que le régime est financé à 128 %, ce qui est considéré comme une situation très solide.

Alliance pour des communautés en santé

Notes

31 mars 2020

9. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Alliance sont constitués de trésorerie, d'un dépôt à terme, de débiteurs et de créditeurs.

Sauf indication contraire, aucune modification importante n'a été apportée aux risques liés aux instruments financiers par rapport à l'exercice précédent.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque d'une perte imprévue causée par un client ou une contrepartie à un instrument financier qui manque à ses obligations contractuelles.

L'Alliance est exposée au risque de crédit relativement à ses débiteurs. Les débiteurs comprennent les montants à recevoir des membres de l'Alliance et, par conséquent, ils sont assujettis au risque de concentration au sein du secteur des soins de santé. En 2020, deux clients composaient 24 % du solde des débiteurs (deux clients en composaient 12 % en 2019).

La trésorerie et le dépôt à terme de l'Alliance sont détenus auprès d'une institution financière canadienne importante. L'Alliance ne pense pas que ses autres instruments financiers soient assujettis à un risque de crédit important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du taux d'intérêt du marché.

Le dépôt à terme de l'Alliance porte intérêt à taux fixe et, par conséquent, il est exposé au risque de taux d'intérêt de la juste valeur. Ce risque est réduit du fait de la courte période jusqu'à l'échéance.

Les autres instruments financiers de l'Alliance ne portent pas intérêt et, par conséquent, le risque de taux d'intérêt est minime.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change.

Tous les instruments financiers de l'Alliance sont libellés en dollars canadiens. Par conséquent, l'Alliance n'est pas exposée au risque de change.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées aux passifs financiers.

L'Alliance s'efforce de disposer des soldes de trésorerie suffisants pour respecter ses obligations quand elles viennent à échéance. Au besoin, elle peut avoir accès à sa facilité de crédit.

Alliance pour des communautés en santé

Notes

31 mars 2020

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice actuel.

11. COVID-19

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la propagation de la COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur de nombreuses économies locales du monde entier. Dans de nombreux pays, dont le Canada, les organismes et les entreprises sont obligés de cesser ou de limiter leurs activités pendant de longues périodes ou pour une durée indéterminée. Parmi les mesures prises pour freiner la propagation du virus, mentionnons les interdictions de voyager, les mises en quarantaine, la distanciation sociale et la fermeture des services non essentiels qui ont provoqué d'importantes perturbations aux organisations du monde entier, se traduisant par un ralentissement économique. Les marchés boursiers du monde entier ont aussi enregistré une grande volatilité et un affaiblissement important. Les gouvernements et les banques centrales ont répondu par des interventions monétaires et budgétaires pour stabiliser les conditions économiques.

L'Alliance a déterminé que ces événements n'avaient pas eu de répercussions financières importantes sur son fonctionnement continu. La durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19, ainsi que l'efficacité des réponses du gouvernement et de la banque centrale ne sont toujours pas claires à l'heure actuelle. Il n'est pas possible de faire une estimation fiable de la durée et de la gravité de telles conséquences, ainsi que de leurs répercussions sur la situation financière et les résultats de l'organisation pour les futures périodes, le cas échéant. Entre-temps la direction continue de gérer le budget et d'assurer des niveaux continus de fonctionnement et de service.

12. Événement subséquent

Le 1^{er} avril 2020, l'Alliance a transféré le fonctionnement de quatre projets existants au Indigenous Primary Health Care Council (IPHCC) : le projet spécial de l'ACSO, le projet de spécialiste en aide aux décisions liées à la qualité, au projet de fonctionnement de l'IPHCC et à la coordination des systèmes de l'IPHCC. L'excédent net des quatre projets au 31 mars 2020 était de 1 011 564 \$, lequel a été comptabilisé dans les états financiers et sera transféré à l'IPHCC après la fin de l'exercice.

Alliance pour des communautés en santé

Tableau des résultats – Fonds général

31 mars 2020

	Adminis- tration et programmes d'aide aux membres	Projets financés par les cotisations	Conférence	Projets financés par le gouver- nement et subventions	Total du fonds général
Produits					
Cotisations	1 216 167 \$	– \$	– \$	– \$	1 216 167 \$
Conférence	–	–	356 822	–	356 822
Soins de santé primaires communautaires	–	–	–	252 080	252 080
Autres produits	251 652	–	–	–	251 652
Spécialiste en aide aux décisions liées à la qualité (CASSA)	–	183 326	–	–	183 326
Projets spéciaux des CASSA	–	169 726	–	–	169 726
Projet de transition de l'IPHCC	–	125 162	–	–	125 162
Réunions du réseau de leadership	–	121 312	–	–	121 312
Projet de prescription sociale	–	–	–	100 000	100 000
Projets spéciaux des directeurs	–	60 778	–	–	60 778
Frais de gestion	52 149	–	–	–	52 149
Produits d'intérêts	42 647	–	–	–	42 647
Équité en santé	–	19 663	–	–	19 663
Recherche et évaluation	–	2 000	–	–	2 000
	1 562 615 \$	681 967 \$	356 822 \$	352 080 \$	2 953 484 \$
Charges					
Salaires et avantages sociaux	1 106 117 \$	– \$	– \$	– \$	1 106 117 \$
Administration et charges générales	446 690	–	–	–	446 690
Conférence	–	–	326 362	–	326 362
Soins de santé primaires communautaires	–	–	–	252 080	252 080
Spécialiste en aide aux décisions liées à la qualité (CASSA)	–	183 326	–	–	183 326
Projets spéciaux des CASSA	–	169 726	–	–	169 726
Projet de transition de l'IPHCC	–	125 162	–	–	125 162
Réunions du réseau de leadership	–	121 312	–	–	121 312
Projet de prescription sociale	–	–	–	100 000	100 000
Projets spéciaux des directeurs	–	60 778	–	–	60 778
Équité en santé	–	19 663	–	–	19 663
Charges liées à la COVID-19	9 808	–	–	–	9 808
Frais de gestion de projet	–	2 000	–	–	2 000
	1 562 615 \$	681 967 \$	326 362 \$	352 080 \$	2 923 024 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	– \$	– \$	30 460 \$	– \$	30 460 \$

Alliance pour des communautés en santé

Tableau des résultats – Fonds SGI

31 mars 2020

	Résultats des programmes	Dossiers médicaux électro- niques	Projets de dévelop- pement	Total du fonds SGI
Produits				
Frais de gestion des programmes	2 099 196 \$	– \$	– \$	2 099 196 \$
Soutien en matière de DME et frais de Telus	1 908 025	–	–	1 908 025
NORA/BIRT	–	–	455 074	455 074
Éducation et formation	40 005	–	–	40 005
Projets liés aux initiatives communautaires	–	–	17 172	17 172
	4 047 226 \$	– \$	472 246 \$	4 519 472 \$
Charges				
Frais de soutien et d'entretien payés à Telus	1 707 071 \$	– \$	– \$	1 707 071 \$
Salaires et avantages sociaux	1 511 050	–	–	1 511 050
NORA/BIRT	–	–	455 074	455 074
Administration et charges générales	394 899	–	–	394 899
Centre de données BIRT	293 875	–	–	293 875
Services du fournisseur	110 331	–	–	110 331
Projets liés aux initiatives communautaires	–	–	17 172	17 172
	4 017 226 \$	– \$	472 246 \$	4 489 472 \$
Excédent des produits par rapport aux charges	30 000 \$	– \$	– \$	30 000 \$